



POLITIQUE DE PUBLICATION D'INFORMATION POUR LE BABILLARD

PRÉAMBULE

Le comité Soutien aux communications de l'ORIIQ est régulièrement sollicité par des intervenants du réseau de la santé et de l'éducation, par des associations infirmières, par des groupes d'étudiantes infirmières ou autres organisations en lien avec les soins infirmiers, et ce, afin de publier différentes informations dans le Cyberjournal@I ou sur le site Web.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les demandes de publication des organismes suivants, en provenance de la région de la Capitale-Nationale, seront privilégiées :

- les établissements de santé;
- les établissements d'enseignement;
- les centres d'expertise et de recherche en sciences infirmières (par exemple : chaires de recherche, centres d'excellence, centres d'innovation);
- les instances gouvernementales;
- le regroupement d'infirmières au niveau régional ou provincial.

Les activités d'intérêt professionnel qui répondent aux critères suivants seront favorisées :

- la promotion de la profession infirmière;
- le rayonnement des événements du domaine de la santé et des services sociaux auxquels participent des infirmières ou des étudiantes infirmières;
- la visibilité des retombées positives et tangibles sur la profession infirmière;
- le rayonnement de l'Ordre régional et de la profession infirmière.

TYPES D'ACTIVITÉS OU D'ÉVÉNEMENTS PUBLIÉS

- Activité de l'ORIIQ;
- Activité de reconnaissance / promotion / visibilité de la profession;
- Prix /Bourse;
- Colloque / Congrès;
- Conférence / Visioconférence;
- Journée scientifique;
- Séminaire / Symposium;
- Outil de formation (volumes, DVD, CD-ROM);
- Documentaire en lien avec la profession;
- Recrutement d'infirmières bénévoles.

MODALITÉS D'APPLICATION

Les formations continues, autres que celles offertes par l'ORIIQ ou par l'OIIQ dans notre région, seront référées à la politique pour les demandes d'affichage d'une activité de formation continue au répertoire de l'OIIQ (<https://www.oiiq.org/formation/toutes-les-formations>).

La gestion des informations sera effectuée selon les modalités suivantes :

- les demandes de publication doivent être acheminées à l'ORIIQ par courriel, à l'adresse suivante : oriiq03@oricom.ca;
- les demandes seront analysées par le comité Soutien aux communications selon le calendrier de publication des Cyberjour@ux;
- les informations seront diffusées dans le Cyberjour@l et sur le site Web, s'il y a lieu;
- l'ORIIQ se réserve le droit de retirer en tout temps une information.

L'ORIIQ n'affichera pas :

- Cours faisant partie intégrante d'un programme régulier menant à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat;
- Sondage;
- Recherche de participants pour différents projets.